

# SIMPLIFIEZ-VOUS LA TAXATION AVEC

N'ATTENDEZ PAS  
POUR LA TÉLÉCHARGER ET  
**SIMPLIFIEZ-VOUS  
LA TAXATION !**



## JE DÉCLARE

TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION



PAIEMENT  
EN LIGNE



CHOIX DES  
MARCHANDISES



ESTIMATION  
DE LA TAXE



QUITTANCES



WWW.JEDECLARE.PF



# DÉCOUVREZ LA NOUVELLE APPLICATION **JE DÉCLARE**

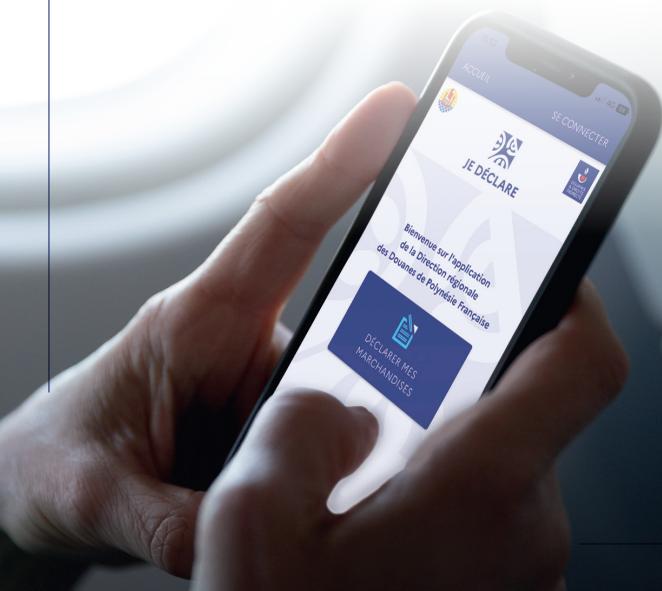
Grâce à **JE DÉCLARE**, vous avez maintenant la possibilité de déclarer vos achats effectués à l'étranger et de payer la taxe forfaitaire directement depuis votre smartphone. C'est simple, pratique et sécurisé !



Au plus tôt 48h avant votre arrivée en Polynésie Française et jusqu'au passage en douane à l'aéroport de Tahiti Faa'a, vous pouvez déclarer tous les achats effectués pendant votre voyage grâce à la fonctionnalité

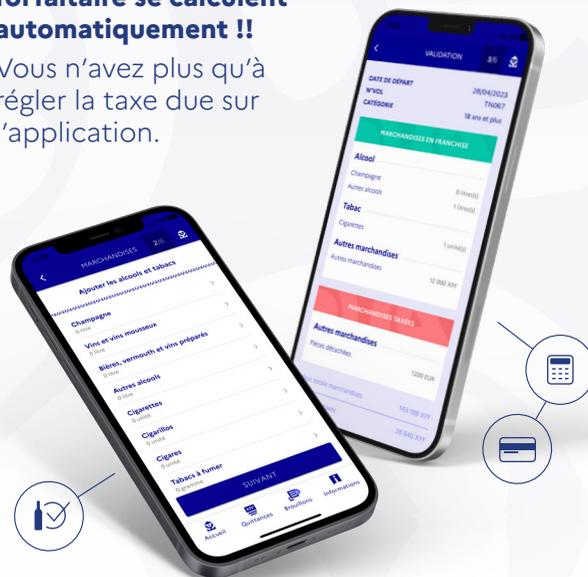
**>> Déclarer mes marchandises <<**

*(bouteilles d'alcool, cigarettes, objets électroniques, articles de sport...).*



**Après saisie des informations, vos franchises et la taxe forfaitaire se calculent automatiquement !!**

Vous n'avez plus qu'à régler la taxe due sur l'application.



**À l'aéroport, vous passez la douane en toute facilité !**

En cas de contrôle, il vous suffit de présenter votre QR code ou la quittance reçue sur votre messagerie.

